

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2026 03 31 013

Nombre de conseillers
En exercice 19
Présents 19
Pouvoirs 0
Votants 19

L'an deux mil vingt-six, le trente et un du mois de mars à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie AZNAR, Maire. Sur la convocation du Maire, Madame Nathalie AZNAR en date du : 25 Mars 2026

Présents : MM Nathalie AZNAR Yves GALIEGUE Séverine PERNAUDAT Guy TAVERNIER Françoise BOUVET Daniel DUFOUR Amélie RAPHAËL Sylvain SAUNIER Josette BALFIN Yves REYMOND Justine JAMBON Kevin COLSON Brigitte LAVIROTTE Michel BERAUDIER Ludivine GONNET Freddy COTTET Medhi BELATROUS Monique MATUSZEZAK Caroline MICHON

Pouvoirs : néant

Absents et excusés : néant

Secrétaire de séance : Mehdi BELATROUS

OBJET : nomination des représentants des collectivités membres de l'Agence France Locale

VU l'article L1611-3-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article D1611-41 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le livre II du Code de Commerce,

VU le décret numéro 2025-820 modifiant les articles précités du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération d'adhésion au groupe Agence France Locale de la commune de Buellas numéro D20211129002 en date du 29 novembre 2021.

Madame le Maire indique qu'il convient de nommer un représentant du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres :

- **De désigner Madame Nathalie AZNAR, en sa qualité de Maire de la commune, en tant que représentant titulaire de la commune de Buellas, et Monsieur Yves GALIEGUE, en sa qualité de premier adjoint, en tant que représentant suppléant de la commune de Buellas, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale – Société territoriale.**
- **D'autoriser le représentant titulaire ou suppléant de la commune de Buellas ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du conseil d'administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas compatibles avec leurs attributions ;**
- **D'autoriser Madame Nathalie AZNAR, maire de la commune à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 31 Mars 2026

Nathalie AZNAR - Maire